

QUESTION ÉCRITE P-2237/04
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Adhésion de la Turquie à l'Union européenne

Alors que la Commission européenne doit présenter le 6 octobre prochain son rapport annuel faisant une recommandation sur l'ouverture ou non de négociations d'adhésion avec Ankara, la Grande Assemblée nationale se prépare à adopter le 14 septembre une loi pénalisant l'adultère avec des sanctions allant d'une amende à une peine d'emprisonnement.

Interrogé sur les conséquences de l'adoption de cette loi, le ministre des Affaires étrangères, M. Abdullah Gül, avait estimé qu'il ne s'agissait "que d'une loi parmi d'autres".

La Commission européenne ne considère-t-elle pas que cette loi se trouve en contradiction flagrante avec les exigences des critères de Copenhague?